



Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>Conseillers en exercice</u>	43
--------------------------------	----

Présents	28
----------	----

Représentés	14
-------------	----

Absent	1
--------	---

Conseil Municipal

Séance du 15 décembre 2025

<u>Votes</u>	
--------------	--

Pour	42
------	----

Contre	0
--------	---

Abstention	0
------------	---

N.P.P.V	0
---------	---

Le lundi 15 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le lundi 08 décembre 2025, s'est réuni à hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : Béatrice ALIROL, Hassan AOUMMIS, Stéphane BANCE, Hamida BOUGUEROUA, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Terence ESSONE MENGUE, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Franklin Lambert POUDY, Hacès SASU, Billy SOMSOUK,

Etaient représenté·e·s :

M. Thierry BALIAS pouvoir à Terence ESSONE MENGUE
MME Malika BENKAHLA pouvoir à Tonino PANETTA
MME Mathilde BEZACE pouvoir à Bénédicte HACHE
M. Kristian BOLLE-DALLIAH pouvoir à Stéphane BANCE
M. El Arbi CHIRRANE pouvoir à Julien BOURVEN
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER
M. Karim GARROUT pouvoir à Damien DESROCHES
M. Sébastien HUTIN pouvoir à Fabien GUILLAUD BATAILLE
M. Ali ID ELOUALI pouvoir à Hamida BOUGUEROUA
M. Alain OMRANE pouvoir à Sabrina FONTAINE
M. Walid SAYADI pouvoir à Franklin Lambert POUDY
M. Moustapha THIAM pouvoir à Vasco COELHO

Etaient absent.e.s :

Sabrina DOS REIS

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

OBJET

Modificatif de l'avenant n°9 au traité de concession de la ZAC du Port

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20251218-DEL-25-129-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Modificatif de l'avenant n°9 au traité de concession de la ZAC du Port

Le Conseil municipal du 19 novembre 2025 a approuvé le projet d'avenant n°9 au traité de concession d'aménagement de la ZAC du Port qui avait pour objectif d'intégrer l'opération au pool de trésorerie inter-opérations de SADEV 94, adopté lors du Conseil d'administration de SADEV 94 du 7 novembre 2024. Cet avenant n°9 qui n'a pas été signé doit dorénavant être complété en intégrant trois autres points, à savoir :

- Rectifier une erreur matérielle survenue dans l'avenant n°2 (l'article 19 est renuméroté en article 29).
- Modifier le programme des équipements publics (PEP) annexé au contrat de concession, afin d'intégrer les besoins scolaires rendus nécessaires par l'évolution de la programmation immobilière de la ZAC.
- Adapter les conditions financières de la concession en y intégrant un fonds de concours d'un montant de 800 000€, versés par Sadev 94 à la Ville de Choisy-le-Roi, destiné à financer les aménagements scolaires rendus nécessaires par la hausse des effectifs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette correction de l'avenant n°9 par la mise en place d'un pool de trésorerie inter-opérations au sein de la SADEV 94, mais aussi la correction d'une erreur matérielle, la modification du programme des équipements publics (PEP) et l'adaption des conditions financières de la concession en y intégrant un fonds de concours d'un montant de 800 000€.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver...

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Tonino PANETTA,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du Conseil municipal de la commune de Choisy-le-Roi :

- n°98-100 du 25 juin 1998 approuvant la convention de concession d'aménagement signé le 30 juin 1998 ;
- n°98-189 du 17 décembre 1998 et n° 99-051 du 15/04/1999 approuvant le dossier de création de la ZAC du Port ;
- n°00-143 du 28 septembre 2000 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC du Port ;
- n° 01-143 du 05 juillet 2001 décidant de modifier le programme et le projet de modification de la ZAC du Port ;
- n°02-040 du 28 mars 2002 approuvant l'avenant n°1 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 5 avril 2002 ;
- n°02-161 du 24 octobre 2002 approuvant le dossier de réalisation modifié de la ZAC du Port ;
- n°10-133 du 29 septembre 2010 approuvant la modification du programme des équipements publics de la ZAC du Port ;
- n°03-205 du 18 décembre 2003 approuvant l'avenant n°2 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 7 janvier 2004 ;
- n°07-203 du 22 novembre 2007 approuvant l'avenant n°3 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 27 novembre 2007 ;
- n°10.157 du 21 octobre 2010 approuvant l'avenant n°4 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 25 octobre 2010 ;
- n°14.213 du 17 décembre 2014 approuvant l'avenant n°5 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 19 décembre 2014.
- n°18.086 du 26 septembre 2018 approuvant l'avenant n°6 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 10 décembre 2018.
- n°24.024B du 03 avril 2024 approuvant l'avenant n°7 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 6 mai 2024.

- n°24.134 du 06 novembre 2024 approuvant l'avenant n°8 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 23 décembre 2024.
- n°25.107 du 19 novembre 2025 approuvant l'avenant n°9 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port.
- Vu l'avis de la Commission urbanisme, logement, développement durable, nature en ville, propreté de la commune de Choisy-le-Roi en date du 05 décembre 2025.

Considérant, que le pool de trésorerie inter-opérations de SADEV 94 permet d'attribuer des produits financiers aux opérations au moment où elles sont contributrices parce qu'en excédent de trésorerie,

Considérant, qu'il faut rectifier une erreur matérielle survenue dans l'avenant n°2 (l'article 19 est renuméroté en article 29).

Considérant -qu'il faut modifier le programme des équipements publics (PEP) annexé au contrat de concession, afin d'intégrer les besoins scolaires rendus nécessaires par l'évolution de la programmation immobilière de la ZAC.

Considérant -qu'il faut adapter les conditions financières de la concession en y intégrant un fonds de concours d'un montant de 800 000€, versés par Sadev 94 à la Ville de Choisy-le-Roi, destiné à financer les aménagements scolaires rendus nécessaires par la hausse des effectifs.

Considérant que l'avenant n°9 n'a pas été signé et qu'il est possible d'apporter des modifications qui ont été présentées au Conseil Municipal,

Considérant, qu'il est nécessaire d'émettre un avis sur la modification du traité de concession d'aménagement de la ZAC du Port

Vu la Travaux / Voiries Déplacements / Stationnement Urbanisme / Logement / Développement Durable / Nature en Ville / Propreté du 05 décembre 2025

DELIBERE

ARTICLE 1 : Emet un avis favorable aux termes du nouvel avenant n°9 du traité de concession d'aménagement de la ZAC du Port.

ARTICLE 2 : Donne un avis favorable à l'approbation par le Conseil Territorial de l'avenant n°9 au traité de concession d'aménagement de la ZAC du Port en intégrant les éléments de cette délibération.

ARTICLE 3 : qu'il est nécessaire d'émettre un avis sur la modification du traité de concession d'aménagement de la ZAC du Port

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisylEROI.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 15 décembre 2025



Pour extrait conforme,
Tonino PANETTA
Maire